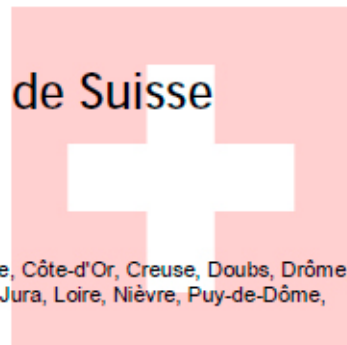




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Consulat général de Suisse à Lyon

Newsletter du Consulat général de Suisse à Lyon



Arrondissement consulaire : Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Haute-Loire, Haute-Saône, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Isère, Jura, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône et Loire, Savoie, Yonne et Territoire de Belfort

Suisse.

N°3 / 2013

Mot du Consul général

Chers compatriotes,

Lorsque vous lirez cette Newsletter, ma compagne Nicole del Zio et moi serons sans doute occupés à préparer notre déménagement ! En effet, le Conseil fédéral m'ayant nommé Consul général de Suisse à Saint-Petersbourg/Russie, je cesserai mes fonctions à Lyon et rejoindrai mon nouveau poste au début du mois d'août prochain.

Par ces quelques lignes, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'accueil que vous nous avez réservé depuis notre arrivée en 2009. Que de belles fêtes passées en votre compagnie ou lors de manifestations d'associations suisses ! Quelles belles rencontres faites autour d'une choucroute, d'une fondue ou d'une spécialité suisse où la bonne humeur, la convivialité et l'amitié étaient au rendez-vous.

Pour tout cela mais aussi pour le soutien que les quelques 34 groupements actifs dans notre arrondissement apportent au Consulat général dans ses liens avec la communauté suisse, je tiens à adresser à chacune et à chacun mes sincères remerciements. Les divers clubs sont autant de points de ralliement pour tous nos immatriculés et je ne peux qu'encourager ceux qui ne sont pas encore membres de ces associations de franchir le pas. Un très grand merci également à tous les membres des comités qui ne ménagent ni leurs efforts ni leurs temps libre pour renforcer les liens qui unissent nos compatriotes entre eux et avec leurs représentants officiels.

Avec l'aide du personnel du Consulat général, dont je salue ici également l'engagement en faveur de nos communautés, diverses initiatives ont été prises au profit des enfants qui ont connu un large succès au cours des dernières années. Avec 393 participants inscrits à la dernière fête de printemps, c'est sans doute un record qui a été atteint ; il démontre aussi tout l'intérêt que nos plus jeunes compatriotes portent à leur patrie d'origine.

En prenant congé de vous et en vous réitérant nos sincères remerciements pour votre accueil au cours des quatre ans et demi qu'aura duré notre séjour lyonnais, Nicole et moi vous souhaitons, chers compatriotes, de passer un bel été. Puisse-t-il vous et nous apporter de belles heures de détente, si possible bien ensoleillées, ne serait-ce que pour compenser le printemps maussade que nous venons de vivre !



Michel Faillettaz
Consul général

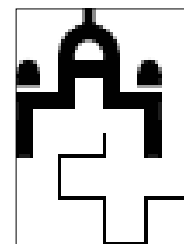
Loi sur les Suisses de l'étranger : mise en consultation

Suite au dépôt de l'initiative parlementaire du Conseiller d'État F. Lombardi (Pour une loi sur les Suisses de l'étranger), la Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E) a élaboré, avec le concours du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) le projet de « loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (loi sur les Suisses de l'étranger, LSEtr) ». La Commission l'a adopté à l'unanimité et a lancé la procédure de consultation auprès, entre autres, des cantons et des organisations intéressés.

Cette nouvelle loi répond au fait que de plus en plus de citoyens suisses séjournent à l'étranger (près de 716'000 à la fin de l'année 2012) et permet de mieux appréhender les défis liés à la mobilité internationale de nos concitoyens. Le projet de loi regroupe l'ensemble des dispositions concernant les Suisses de l'étranger dans un texte unique et confère en outre au DFAE le statut de centre de ressources, en inscrivant dans la loi un dispositif de guichet unique.

Le projet de loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (loi sur les Suisses de l'étranger, LSEtr) et le rapport explicatif peuvent être consultés via le lien suivant:

<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/vernehmlassungen/11-446/pages/default.aspx>



Courant 812, une association bilatérale

Courant 812 est une association née de la volonté de **responsables économiques rhônalpins et suisses** en vue de créer un espace collaboratif d'échanges bilatéral franco suisse. Sont concernés les cantons du Valais, de Vaud et de Genève ainsi que les trois régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Courant 812 est une suite concrète aux relations engagées en 2009 entre le Beaujolais et le canton du Valais. Grâce à la volonté de représentants politiques et économiques des deux territoires, avec le soutien du Consul général de Suisse à Lyon, un partenariat exemplaire s'est mis en place. La Suisse a été le pays invité d'honneur du Salon de l'Entreprise 2011 qui s'est tenu à Villefranche sur Saône.

Dès lors les bases d'un travail collaboratif structuré se sont mises en place justifiant la création d'une association : « Courant 812 » est ainsi née. 812 comme 812 km des sources du Rhône à son embouchure dont 522 en France et 415 km en Rhône-Alpes. Son débit est l'un des plus puissants d'Europe. Il attire vers lui 60 affluents, 34 dans sa partie française et 26 en Suisse. Ses 4 affluents majeurs sont la Saône, l'Ain, l'Isère et la Drôme.

Courant 812 se définit comme :

- Un réseau qui allie une somme de compétences à des rencontres exceptionnelles
- Un réseau qui place l'interculturel au cœur de l'économie
- Un réseau de services pour toutes les initiatives économiques, culturelles et d'enseignement
- Un réseau d'accompagnement d'échanges et des transferts de technologie
- Une association d'appui aux initiatives d'excellence transférables d'un pays à l'autre

courant
812
initiatives
rhodaniennes
franco 
suisses 



À qui s'adresse Courant 812 ?

- Professionnels, de la TPE à l'ETI
- Particuliers – experts
- Institutionnels
- Chambres consulaires

Convention franco-suisse sur les successions

Les faits:

- La convention contre les doubles impositions en matière de succession qui lie actuellement la France à la Suisse date de 1953. En 2011, la France a fait part à la Suisse de son intention de résilier cet accord car, d'une part, celui-ci ne correspondait plus à sa politique conventionnelle dans ce domaine et, d'autre part, le régime en vigueur aboutit parfois à des situations de double non-imposition. Hormis l'Allemagne avec laquelle elle a signé une nouvelle convention en 2006, la France ne conclut plus de conventions de ce type.
- La Suisse a pour sa part estimé qu'un vide conventionnel comportait des risques (risques de double imposition, absence de sécurité juridique et contribuables exposés à l'évolution du droit interne des deux États contractants). Elle a donc jugé préférable de négocier un nouveau texte.
- Le projet de convention révisée a été paraphé le 5 juillet 2012 et le texte a été soumis à une procédure d'audition. Suite aux réactions très négatives des cantons latins face au projet, Berne a cherché des solutions avec Paris. La taxation des héritiers suisses vivant en France constitue le plus gros point noir du point de vue des cantons opposés au projet.
- La France s'est déclarée prête à apporter des améliorations techniques au texte. Pour l'heure, les deux pays sont toujours en discussion.
- Il reviendra au Conseil fédéral de décider ou non de la signature du texte lorsque les propositions françaises lui auront été soumises. Après signature, le texte devra ensuite être approuvé par les Parlements des deux États.
- La convention actuelle, à moins qu'elle ne soit dénoncée par la France ou la Suisse avant le 30 juin 2013.

Le projet de nouvelle convention prévoit des modifications suivantes :

Biens immobiliers : les biens immobiliers détenus directement sont soumis au même régime que dans la convention actuelle (taxation dans l'État où les biens se situent). En revanche, les actions de sociétés immobilières sont désormais imposées comme des immeubles détenus directement, c'est-à-dire dans l'État où se trouvent les biens immobiliers. À noter que cette solution (transparence de la société) est également suivie par un certain nombre de cantons suisses dans le domaine de l'impôt sur les gains immobiliers.

Domicile des héritiers : lorsque les héritiers d'une personne domiciliée en Suisse résident en France au moment du décès de celle-ci, les héritiers sont imposés en France, mais seulement à condition d'avoir résidé en France durant un certain nombre d'années avant d'hériter. La France doit toutefois déduire les impôts que les héritiers paient éventuellement en Suisse. Cette compétence subsidiaire d'imposition de l'État de domicile des héritiers est par ailleurs aussi prévue par les commentaires au modèle de convention de l'OCDE. Avec la convention actuellement en vigueur, seul le domicile du défunt est déterminant.



Biens meubles corporels : la convention révisée donne le droit à la France d'imposer des biens meubles corporels situés en France et détenus par un défunt domicilié en Suisse. Actuellement, la convention se limite aux « meubles meublants » (tables, lits, tableaux, etc.) et aux objets et collections d'art. La révision élargit l'assiette d'imposition : les lingots d'or, les bijoux ou les pierres précieuses sont par exemple soumis à taxation. Les biens incorporels, tels que les titres financiers ou les comptes bancaires, ne peuvent cependant pas être imposés en France dans ce cas de figure et restent imposables au dernier domicile suisse du défunt.

(Source : Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI))



Max le Suisse, le roi de l'arnaque, fait son retour sur les routes

L'histoire de « Max le Suisse », alias Matteo Schaub, Carl Fasser, Max Clausen, Carl Felder, etc. a été relatée dans les journaux de la région du Rhône et de l'Ain fin mai de cette année. Depuis des années, ce monsieur d'une allure tout à fait charmante, fait de l'auto-stop en France et escroque de l'argent à ses victimes. Cette Newsletter ne publie normalement pas ce genre de fait divers. Étant donné que « Max le Suisse » a des activités illicites depuis des années et que maintes personnes sont devenues ses proies, nous le publions à titre préventif et espérons que vous n'avez pas encore eu le malheur de le rencontrer.

Vous pouvez lire l'article en complet dans *Le Parisien.fr* :

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/max-le-suisse-le-roi-de-l-arnaque-fait-son-retour-sur-les-routes-10-06-2013-2883209.php>

Plateforme Internet «Itineris » du DFAE



Vos proches et vous pouvez saisir sur ce site Web les données concernant vos séjours de tourisme, voyages de service et visites à l'étranger (seulement pour les séjours de courte durée). Ces informations permettront au Département fédéral des affaires étrangères de mieux vous localiser, afin de vous contacter en cas de crise.

<https://www.itineris.eda.admin.ch/home>

Fête des enfants, Lyon 1^{er} juin 2013



En continuant la bonne tradition pour la quatrième année, 350 petits et grands participants ont passé quelques heures très agréables dans le magnifique jardin de la résidence du Consul général de Suisse à Caluire et Cuire. Il y avait des activités et des spécialités suisses pour tous les goûts et le beau temps a tenu presque jusqu'à la fin.

Nous remercions nos sponsors Migros France, Mifroma et Nespresso pour notre bien-être culinaire, Gilles Lecompte de Alphascène Event pour l'acoustique, Dominique Andrey pour le magnifique panneau photo-souvenir, Swiss Tourisme pour le billet Swiss Pass et le Consulat général de Suisse à Lyon pour tout le soutien logistique et administratif.

Un immense merci va bien sûr aussi et surtout à tous les volontaires qui nous ont soutenus avec leurs bonnes idées et leurs initiatives tout au long de ces derniers mois afin de réaliser les différents jeux et pour avoir mis à notre disposition la tente anti-pluie ainsi que la fabrication du panneau d'exposition. Également l'accordéon et la flûte furent bien appréciés pendant le déjeuner sans oublier les bonnes fées dans la cuisine, devant et derrière les buffets, et toutes les mains aidant à remettre le jardin dans son état après la fête !

Le succès de la fête des enfants prouve qu'avec peu de moyens il est possible de rassembler des personnes avec des mêmes intérêts. Nous aimerions tout particulièrement vous inviter à prendre contact avec l'association suisse proche de votre domicile afin de connaître leurs activités et devenir membre. Vous trouvez toutes les informations nécessaires sur notre site internet www.eda.admin.ch/lyon

La Suisse sera représentée aux Halles de Lyon Paul Bocuse lors d'un événement gastronomique et exceptionnel

« Roy'Halles de Lyon » un événement gastronomique et festif !

Réservez d'ores et déjà dans votre agenda la soirée du jeudi 17 octobre 2013. En effet, nous vous donnons rendez-vous à 19h30 aux Halles de Lyon Paul Bocuse pour un événement gastronomique exceptionnel où la Suisse sera dignement représentée puisque les invités d'honneur de cet événement sont Genève et La Halle de Rive, lieu également gastronomique à Genève.

Pour une participation de 110 € par personne, dont une partie sera reversée à l'association « Enfants et Santé » (www.enfants-cancers-sante.fr), plusieurs centaines de privilégiés inscrits sur le site internet pourront déguster librement des produits à la qualité inégalée chez l'ensemble des commerçants, tous restés ouverts pour l'occasion. Le concept est unique, vous pourrez goûter ce que vous aimez chez les uns et les autres. Un moment mémorable à partager avec les membres de son réseau.

Si votre entreprise souhaite offrir des places à ses clients ou à ses collaborateurs ou si tout simplement vous souhaitez y assister avec des personnes de votre entourage, rendez-vous sur le site www.roy-halles-de-lyon.fr pour vous inscrire.

Le premier livre de recettes inédit et élaboré avec l'ensemble des commerçants sera offert à chaque participant lors de cette soirée où beaucoup de personnalités lyonnaises et surprises vous attendent !



Notons que le même concept d'événement verra le jour à la Halle de Rive à Genève quelques jours plus tard où cette fois la ville de Lyon et les Halles de Lyon Paul Bocuse seront invités d'honneur

Pour en savoir plus et s'inscrire www.roy-halles-de-lyon.fr

Un événement créé et conçu par CHALVIN & Company (Guillaume CHALVIN – son-altesse@roy-halles-de-lyon.fr – Tél.: +33 (0)6 08 63 86 20)

TIMEOFF

Tourisme d'affaires et de loisirs dans l'Arc Jurassien - un environnement authentique et un cadre naturel d'exception.

Des prestations sur mesure et de qualité, en collaboration avec les acteurs locaux de l'industrie, du tourisme et des services.

- De la conception à la réalisation, Timeoff organise vos séminaires d'entreprise et séjours touristiques, et assure un accompagnement personnalisé, original et professionnel.
- Vous organisez un événement en France ou à l'étranger ? Timeoff prend en charge la partie logistique : délèguez l'organisation des transports, transferts, invitations des participants, réservations hôtelières...

Pour vous, Timeoff s'occupe de tout

+33 (0)6 73 35 08 72

contact@timeoff.fr

www.timeoff.fr

www.facebook.com/timeoff.tourisme



Regards sur...

Le canton de Glarus

Le canton de Glarus est dominé par la vallée de la Linth. La majeure partie du secteur est montagneuse. Le point culminant du canton est le Tödi avec un sommet situé à 3 614 m.

Glarus est l'un des deux cantons suisses (avec Appenzell Rhodes-Intérieures) à maintenir la Landsgemeinde, réunion annuelle des membres de l'assemblée primaire des citoyens afin de voter les modifications de lois proposées par le Conseil d'État et les différentes commissions.

Depuis la Landsgemeinde du 6 mai 2007, Glarus est le premier canton suisse à introduire le vote dès 16 ans au niveau cantonal.

La Landsgemeinde de 2006 a décidé une réforme structurelle révolutionnaire de la commune, qu'elle a confirmée en 2007. Ainsi, depuis 2011, le canton ne compte plus que trois communes : Glarus Nord, Glarus et Glarus Sud.

Glarus, le plus petit chef-lieu de canton de Suisse, est blotti entre des massifs montagneux au pied du Glärnisch. Le canton du même nom a derrière lui une longue histoire industrielle, surtout dans le domaine du textile. Le Pays de Glarus est une région de vacances variées et diversifiées : randonneurs, alpinistes, cyclistes et géologues amateurs seront comblés par la grande variété d'activités et d'excursions qui s'offrent à eux.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Consulat général de Suisse à Lyon

L'offre de première classe pour les familles s'étend des randonnées et autres activités alpines aux espaces de sports d'hiver et autres offres culturelles. La nature et la culture sont multiples, et il est possible de s'évader du quotidien tout au long de l'année grâce aux paysages montagneux imposants et à la richesse de l'offre culturelle. On peut pratiquer de nombreux sports individuels : l'escalade, le vélo de montagne, la randonnée, la natation, la voile, le surf, le parapente, le ski, le snowboard, le ski de fond, le patin à glace, le curling... De multiples centres et clubs de sport permettent également de s'adonner à de nombreux sports d'équipe : ce n'est pas un hasard si de nombreux grands sportifs sont originaires de Glarus.



©swissworld.org

Le canton est un important lieu de production aux portes de Zurich pour de nombreuses entreprises internationales. À côté des industries renaissantes du textile et du papier, sont également présents sur un territoire des plus étroits, des acteurs de l'industrie des matières plastiques, de l'industrie des machines et outils, de la métallurgie, de l'électronique, des matériaux de construction ainsi que des sciences de la vie et de l'agro-alimentaire. Ceci permet d'optimiser les synergies.

Le canton dispose d'une profusion de curiosités géologiques et minières. Aussi appartient-il, comme le Pays de Sargans et la région du lac de Walen, au Parc Géologique qui traverse plusieurs cantons. L'ancienne mine d'ardoise, le Landesplattenberg, située près d'Engi, et l'usine d'ardoise d'Elm, les fossiles marins du Kerenzerberg ou les traces de dinosaures au Tödi sont autant d'exemples de ce passé.

Glarus c'est aussi :

Lac du Klöntal - barrage de montagne artificiel célèbre pour ses magnifiques reflets. Il invite à pratiquer les sports nautiques et la pêche en été et à s'adonner aux plaisirs du patin à glace en hiver.



©swissworld.org

Kunsthhaus de Glaris - avec ses expositions d'art contemporain, il s'est bâti une solide réputation au cours des dernières années.

« Zigerstöckli » - célèbre fromage frais glaronais. Le « Schabziger glaronais » est considéré comme le produit de marque le plus ancien de Suisse.

Chevauchement principal de Glaris - c'est ce phénomène géologique le plus célèbre de Suisse qui a permis de comprendre comment les montagnes ont été façonnées par de nappes de charriage.

Balade géologique à Glaris - escargots fossilisés en forme de spirale datant de l'ère des dinosaures à la fontaine de la mairie, ou dalles de pierre avec huîtres incrustées servant de socle à la façade d'une maison.

www.myswitzerland.com

www.swisscommunity.org

www.gl.ch

Manifestations culturelles

Pour connaître les diverses manifestations organisées en France, vous pouvez télécharger le bulletin culturel de l'Ambassade de Suisse à Paris, <http://www.eda.admin.ch/paris> - sous la rubrique bulletin culturel

- **Exposition de peintures « du Naïf au Singulier »**

du 20 août au 1^{er} septembre 2013

Maison des Associations

07140 Les Vans

Madame Claude Uhlmann Cottet est genevoise et autodidacte. Elle travaille sur de vieilles planches en sapin et utilise des pigments purs et liants qu'elle mélange selon ses choix de couleurs. Elle a commencé par des poyas (26) puis s'est tournée vers les Cévennes, le Gers et le Lot et Garonne. Son fil conducteur est : « en tant qu'étrangère, comment ressents-tu les Cévennes (ou autre région)? Qu'est-ce qui te semble essentiel pour les gens d'ici ? » L'esprit des « poyas » reste bien là. Sur la base de photos prises en randonnée, elle reprend dans ses peintures les détails qui l'intéressent et oublie ceux qui la dérangent.



- **Le projet transfrontalier « repérages »** vise l'émergence, la formation, la diffusion et la visibilité de jeunes artistes en musiques actuelles. Menés par deux chefs de file: la FCMA et Territoire de Musiques Eurockeennes de Belfort, ce projet est monté en collaboration avec 11 acteurs culturels de l'axe métropolitain Rhin-Rhône (de l'Arc Jurassien franco-suisse au Bassin Lémanique). Ce projet qui se déroulera sur 3 ans proposera des formations, des résidences et des concerts en France et en Suisse.

Belfort, La Poudrière

24.07.2013 - 31.12.2015

Besançon, La Rodia

24.07.2013 - 31.12.2015

Dijon, La Vapeur et Le Noumatrouff

24.07.2013 - 31.12.2015

- **Elina Duni Quartet**

La tournée qui se déroulera entre le 17 juillet 2013 et le 29 novembre 2013 sera un grand pas en avant pour le quartet.

Lyon, Nuits de Fourvière

26.07.2013

- **Camilla Sparksss**

Nous serons en tournée en France avec Camilla Sparksss à l'occasion de la sortie de notre nouveau videoclip + seuls (simples) « Vous êtes stupéfiants (géniaux) ». Nous ferons 8 concerts pendant 10 jours en août 2013. Et un de ces huit concerts fonctionnera en direct avec Peter Kernel au Festival Teriaki.

Limoges, Au but du monde

28.08.2013



- **Tournée danse**

Zoo\Thomas Hauert, « Danse étoffée sur musique déguisée », « From B to B », « Like me more like me ». L'année sera placée sous le signe de 3 créations (« Création 2013 », « Création pour TDT » et « Costumbrism ») et de la diffusion de 3 pièces de répertoire (« Danse étoffée sur musique déguisée », « From B to B » et « Like me more like me »). Quelques autres projets ponctuels s'ajoutent à cela.

Rillieux-la Pape, CCN de Rillieux-la-Pape
27.10.2013

Informations consulaires



Prise de rendez-vous pour la saisie des données biométriques

Comme vous le savez certainement, les Suisses et Suissesses de l'étranger peuvent prendre rendez-vous pour la saisie de leurs données biométriques (photos, signature, empreintes digitales) auprès de la représentation où ils sont immatriculés ou auprès de n'importe quel bureau cantonal de passeport en Suisse. Afin de vous renseigner sur la procédure, veuillez consulter notre site internet sous <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/rep/eur/vfra/gclyon/passep.html>

D'autre part, il est bon de savoir que suite au délai d'échéance du passeport établi en 2003, **les demandes de documents d'identité ont subi une hausse significative** depuis le début de cette année. Cette tendance devrait encore s'intensifier au cours des deux années à venir. **Par conséquent, il existe actuellement des délais d'attente importants dans plusieurs bureaux de passeport en Suisse. Les rendez-vous doivent donc impérativement être pris à l'avance !**

À noter les deux possibilités pour prendre un rendez-vous pour la saisie de vos données biométriques :

- Vous prenez un rendez-vous **auprès du Consulat général de Suisse à Lyon** (vous devrez ensuite venir sur place à Lyon). Consultez nos disponibilités lors de la saisie de votre demande.
- Vous prenez bien à l'avance (plusieurs semaines) **un rendez-vous auprès d'un bureau cantonal** de votre choix (vous recevrez les informations lors de la saisie de votre demande par internet).

Vu ce qui précède, nous vous conseillons vivement de contrôler l'échéance de votre passeport et/ou de votre carte d'identité afin d'anticiper à l'avance le renouvellement de votre/vos document/s de voyage !



Contact

Consulat général de Suisse à Lyon

4, place Charles Hernu

BP 42019

F - 69616 Villeurbanne cedex

Tel. ++ 33 (0) 4 72 75 79 10

Fax ++ 33 (0) 4 72 75 79 19

lyo.vertretung@eda.admin.ch

<http://www.eda.admin.ch/lyon>



www.revue.ch

